

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. ROBERT François, Mme CRUET Cynthia, Mme LACAZE Aurélie, M. SAUQUES Kevin

Etaient absent : M. CAZES Jérôme

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CRUET Cynthia

Date de convocation

28/05/2025

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE DEVIS DE LA SOCIÉTÉ SEDI

M. le Maire indique aux conseillers que les mairies sont dans l'obligation de se doter d'une armoire forte pour stocker l'état civil ainsi que les documents importants. La société SEDI a transmis un devis à hauteur de 2721,60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

